



Pour une économie 100 % circulaire !

Clermont-Ferrand - 19 juin 2018



Macéo





A la découverte d'une économie 100% circulaire:

De l'exploration de la FREC...

...à la révélation de projets de territoire.



Feuille de route économie circulaire, avril 2018

Présentation

Annick DESGOUTTES, **ADEME**,
direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Feuille de route économie circulaire

« Une première marche pour un nouveau modèle de société » Brune Poirson

- Les enjeux

Réussir la transition du modèle économique linéaire – extraire, produire, consommer, jeter – au **modèle circulaire** où nous consommons de manière sobre, où les produits ont une durée de vie plus longue, où nous limitons les gaspillages et où nous faisons de nos déchets de nouvelles ressources.

- Préparation concertée de nov. 2017 à avril 2018



- Les objectifs
 - Réduire de 30% les ressources par rapport au PIB sur 2010-2030 → **découplage consommation de ressources/croissance**
 - Réduire de 50 % les déchets mis en décharge
 - Tendre vers 100 % de plastique recyclé d'ici 2025 (impact Climat + : moins 8 Mt/an de CO2)
 - Mobiliser les Français et créer 300 000 emplois non délocalisables
 - 4 axes
 - Mieux produire
 - Mieux consommer
 - Mieux gérer nos déchets
 - Mobiliser tous les acteurs
- 



Mieux PRODUIRE

Illustration :

film Groupe **BARBIER**, Sainte Sigolène (43)



ENTREPRISES : PRODUIRE DURABLEMENT (1/3)

Intégrer l'écoconception, l'incorporation de matières recyclées, le réemploi et la réparation

- Bonus-malus réellement incitatifs sur l'éco-contribution
- Affichage environnemental volontaire
- Engagements volontaires de la filière Plastiques sur l'intégration de MPR
- Permettre aux filières REP de soutenir/sécuriser les investissements des recycleurs et intégrateurs
- Objectifs de réemploi/réparation fixés aux filières REP, avec mise à disposition partielle, gratuite, des collectes pour les acteurs de l'ESS
- Accompagner 2000 TPE-PME à 2020 avec dispositif ADEME *TPE & PME gagnantes*

ENTREPRISES : PRODUIRE DURABLEMENT (2/3)

Etendre le dispositif pollueur-payeur à de nouveaux produits

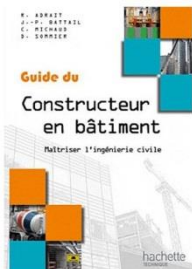


- Engager une concertation sur les secteurs des jouets, des articles de sport et de loisir et des articles de bricolage et de jardin
- Susciter des engagements volontaires ou à défaut dispositif de REP notamment sur les cigarettes

ENTREPRISES : PRODUIRE DURABLEMENT (3/3)

Renforcer le tri, le réemploi et la valorisation des déchets du BTP

- Filière REP pour parvenir à la gratuité de la reprise des déchets
- Révision du diagnostic déchets avant démolition
- Développement de guides techniques pour le réemploi de matériaux dans la construction (performances techniques, sanitaires et environnementales)



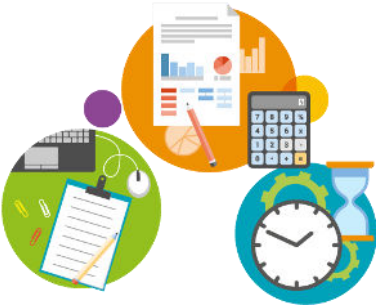
Mieux PRODUIRE : autres mesures



➤ *Accompagner l'investissement productif via les outils de la finance verte et les filières REP*

➤ *Gérer les ressources de façon plus soutenable*

➤ *Adapter les compétences professionnelles*



Mieux CONSOMMER

Témoignages

Laurent CAVEROT et Antoine CHEVILLARD, **CRMA** :
les Répar'acteurs

Marie-Christine CITERNE, **Paroles de Récup'**,
recyclerie à Vic sur Cère



Mieux CONSOMMER

Témoignages

Marie-Christine CITERNE, **Paroles de Récup'**,
Recyclerie à Vic sur Cère



CITOYENS : CONSOMMER DURABLEMENT (1/2)

Allonger la durée de vie des produits

- Afficher de manière obligatoire à partir de 2020, pour les EEE, d'un indice de durée de vie (réparabilité, durabilité)
- Porter au niveau européen l'augmentation de la durée de garantie légale de conformité
- Faciliter le dépôt de plainte pour les produits ne respectant pas la durée légale de garantie par un portail dédié
- Favoriser le développement de plateformes numériques pour la cartographie et la mise en relation avec les services de réparation et de réemploi
- Étendre l'obligation d'affichage de la durée de disponibilité des pièces détachées

CITOYENS : CONSOMMER DURABLEMENT

(2/2)

Trier plus et mieux les déchets



- Simplifier et harmoniser les règles de tri des déchets sur tout le territoire



- Déployer dans les collectivités volontaires des dispositifs de « consigne solidaire »



- Améliorer le dispositif de pictogramme appelé Triman et le rendre obligatoire sur les produits relevant de dispositifs de REP
- Étudier d'ici 2019 un dispositif financier de reprise des anciens téléphones portables pour les recycler ou les réemployer

Mieux CONSOMMER : autres mesures



- Fixer aux filières REP des taux de mise à disposition de produits collectés aux acteurs de l'ESS
- Renforcer les contrôles de la DGCCRF dans le domaine de la commercialisation des pièces détachées
- Améliorer l'information du consommateur en établissant une revue des labels environnementaux existants
- Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Faire valoir ces mêmes principes pour la filière textile



Mieux GERER NOS DECHETS



Témoignage

Fanny MOLENAT, **Groupe CHADASAYGAS**,
Salers Biogaz, méthanisation territoriale (15)



COLLECTIVITÉS : RECYCLER ET VALORISER PLUS

(1/2)

Faciliter le déploiement de la tarification incitative de la collecte des déchets

Adapter la fiscalité pour rendre la valorisation des déchets moins chère que leur élimination

- Réduction de la TVA sur les actions de prévention, collecte séparée, tri et valorisation
- Augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) sur les déchets

COLLECTIVITÉS : RECYCLER ET VALORISER PLUS

(2/2)

Élaborer début 2019 un référentiel de bonnes pratiques et d'outils pour lutter contre les dépôts sauvages

Simplifier les contraintes pour les autorités chargées de la police déchets

- Adaptation du code pénal pour les infractions les plus courantes
- Diversification des outils de verbalisation des collectivités
- Optimisation de la répartition des compétences entre les différentes autorités

Mieux GERER LES DECHETS : autres mesures



- Faciliter le tri à la source des biodéchets en assouplissant les contraintes et permettre leur valorisation en définissant un « pacte de confiance »

- Etendre ou faire évoluer certaines filières REP (emballage, papiers, déchets diffus spécifiques, Véhicules Hors d'Usage)



- Adapter la réglementation relative aux déchets en la simplifiant
- Faciliter la sortie du statut de déchet

Mobiliser tous les ACTEURS

Témoignages

Laura DUBREUIL, **Syndicat du Bois de l'Aumone**,
« territoire zéro déchet zéro gaspi » :
Cindy DEMAIL, **Macéo**

Démarche d'écologie industrielle et territoriale



Macéo
www.maceo.pro
14 avenue Léonard de Vinci - 63000 Clermont-Ferrand
Tel : 04 27 04 51 30

ETAT ET ACTEURS PUBLICS (1/2)



Faire de la commande publique un levier d'innovations en faveur de l'économie circulaire

- Dons de biens non utilisés à des structures de l'ESS
- Achats responsables : + de 50 % de papier recyclé, pneumatiques rechapés ou rechapables pour VL, usage de téléphones issus du réemploi...
- Administration exemplaire : suivi spécifique des déchets produits et aspects de la circularité
- UGAP et autres centrales d'achat volontaires : offre relevant de l'économie circulaire (achat de produits d'occasion, de services de la fonctionnalité...)



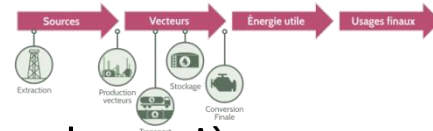
ETAT ET ACTEURS PUBLICS (2/2)

Gérer les ressources de façon plus soutenable

- S'engager dans un plan de programmation des ressources jugées les plus stratégiques



- Établir des « valeurs de référence » représentant le coût, pour l'ensemble de la société, de l'utilisation des ressources stratégiques
- Développer des outils pour permettre aux industriels qui le souhaitent d'établir un « bilan matières »
- Inciter les régions à réaliser des « bilans flux de matières »



MOBILISER LES ACTEURS : autres mesures



- Mener un effort de communication inédit
- Sensibiliser et éduquer
- Mettre les territoires au cœur de l'économie circulaire



- Poursuivre l'action de la France au niveau européen et international
- S'appuyer sur le numérique pour développer l'économie circulaire



Conclusion

La FREC, demain?



FREC : la suite des travaux...

- Poursuite des travaux sous la forme de groupes de travail : dès le mois de mai, forte implication des parties prenantes
- Une appropriation au sein des territoires, d'ici la fin de l'année 2018
- Des engagements volontaires, dès le mois de juin 2018
- Des mesures d'ordre législatif : une loi « FREC », via la loi de transposition de la nouvelle directive-cadre déchet - Fin 2018 / début 2019
- Des mesures d'ordre réglementaire à partir de juillet 2018 et poursuite à l'issue de l'adoption de la loi « FREC »



Merci.



CNFPT

Sarah JAMES

Tél. 04 73 74 52 24

sarah.james@cnfpt.fr

www.cnfpt.fr



ADEME

Annick DESGOUTTES

Tél. 04 73 31 52 88

annick.desgouttes@ademe.fr

www.auvergne-rhone-alpes.ademe.fr

Macéo

Macéo



cget

Cindy DERAİL

Tél. 04 27 04 51 41

c.derail@maceo.pro

www.maceo.pro



Plate-forme 21

Emilie JAMET

Tél. 04 73 98 13 22

anim.pf21@vetagro-sup.fr

www.plate-forme21.fr